

Une technologie simple pour économiser l'énergie : le récupérateur de chaleur des eaux grises

Combinez les différents programmes d'efficacité énergétique pour obtenir le maximum d'aide

Pour vous permettre de réaliser d'importantes économies d'énergie, le Plan global en efficacité énergétique de Gaz Métro « PGEÉ » et le Fonds en efficacité énergétique « FEÉ » sont deux leviers financiers dont vous pouvez tirer profit.

- Le PGEÉ de Gaz Métro a pour objectif de vous permettre d'augmenter l'efficacité énergétique de vos installations avec d'importantes aides financières. Plusieurs programmes sont présentement disponibles. Pour en connaître davantage, communiquez avec votre conseiller Comptes corporatifs ou rendez-vous au www.gazmetro.com
- Le « FEÉ » a pour mission d'encourager une plus saine gestion d'énergie auprès de la clientèle de Gaz Métro et favoriser la réduction des gaz à effet de serres. Le FEÉ a été mis en place par différents représentants des milieux environnementaux et socioéconomiques et par Gaz Métro. Le FEÉ comprend plusieurs programmes favorisant des économies d'énergie substantielles. Parmi les différents programmes, celui du récupérateur de chaleur des eaux grises est particulièrement intéressant pour votre type d'entreprise.

Qu'est-ce qu'un récupérateur de chaleur des eaux grises ?

La chaleur de l'eau usée provenant entre autres de l'utilisation du lave vaisselle contient une importante quantité d'énergie qui est directement jetée dans les égouts.

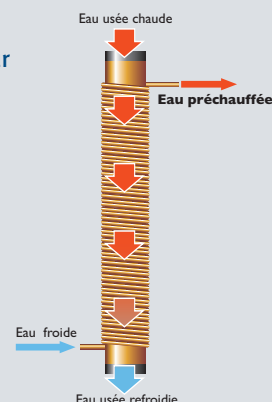
Il est maintenant possible de récupérer une grande partie de cette énergie à l'aide d'un système de récupération de la chaleur des eaux grises et ainsi réaliser des économies substantielles. Plus la consommation d'eau chaude est élevée, plus les économies associées le sont.

Le système de récupération de la chaleur est composé d'une section de drain en cuivre autour duquel un ou plusieurs tuyaux sont enroulés et moulés. L'eau fraîche du réseau d'aqueduc circulant dans les tuyaux en cuivre absorbe la chaleur des eaux grises qui glissent sur la paroi interne du drain, avant d'arriver au chauffe-eau. L'eau fraîche est ainsi préchauffée en moyenne de 9°C à 26°C avant d'être envoyé dans le chauffe-eau.

Le chauffe-eau utilisera donc moins d'énergie pour chauffer l'eau fraîche à la température désirée. Le chauffe-eau fournira aussi de l'eau chaude plus longtemps, ce qui réduit les possibilités d'en manquer.

Ce système a une durée de vie utile de 30 à 50 ans et ne requiert aucun entretien.

Fonctionnement du récupérateur de chaleur des eaux grises



Des aides financière avantageuses

Lorsque vous rencontrez les critères d'éligibilité*, vous avez droit à l'une des deux aides financières suivante pour vous prévaloir de récupérateurs de chaleur des eaux grises :

1- Une subvention correspondant à 60 ¢ par mètre cube de gaz naturel économisé lié à l'installation de récupérateurs de chaleur des eaux grises dans les bâtiments existants. Dans la nouvelle construction, cette subvention est de 40 ¢ par mètre cube de gaz naturel économisé. Cette subvention est offerte jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

2- Prêt sur une période de 5 ans dont les intérêts** sont payés par le FEÉ pour financer les coûts d'achat et d'installation des récupérateurs de chaleur des eaux grises. À ce prêt le FEÉ ajoute une subvention de 35 ¢ par mètre cube de gaz naturel économisé dans les bâtiments existants et 15 ¢ par mètre cube économisé pour la nouvelle construction*.

Avec les aides financières proposées, il sera possible d'obtenir un rendement sur l'investissement variant de 1 à 3 ans.

* Les clients aux tarifs 4 et 5 ne sont pas admissibles.

** Le paiement des intérêts sur un prêt demeure à la discrétion du FEÉ et n'est offert qu'aux projets démontrant des économies d'énergie supérieures à 10 000 m³/année. En particulier, trois conditions doivent être remplies pour bénéficier de cette option :

- Les frais d'installation des récupérateurs de chaleur doivent être raisonnables et les travaux effectués par un entrepreneur externe;
- Une institution financière reconnue doit accepter de prêter le capital requis au participant;
- Le taux d'intérêt demandé doit être jugé acceptable par le FEÉ. L'acceptabilité de ce taux est liée à la rentabilité du projet présenté en termes d'économies d'énergie ainsi qu'à la valeur de la contribution que représente l'octroi d'une subvention basée sur les économies d'énergie.

Le prêt ne peut être supérieure à cinq fois la valeur des économies d'énergie annuelles estimées. Le prêt maximal dont les intérêts peuvent être financés par le FEÉ est de 600 000 \$; La subvention qui accompagne le prêt pour la nouvelle construction ne peut dépasser de 20 000 \$ et elle ne pourra être supérieure à 45 000 \$ pour les bâtiments existants.

Pour en savoir plus sur les récupérateurs de chaleur des eaux grises

Pour obtenir plus d'information ou obtenir une soumission, veuillez communiquer avec :

Enerconcept
(819) 829-1690
info@enerconcept.com
www.enerconcept.com

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur les aides financières ou pour connaître les autres programmes du Fonds en efficacité énergétique, n'hésitez pas à communiquer avec un représentant.

Fonds en efficacité énergétique

Région de Montréal :

(514) 529-2216

Ailleurs au Québec :

1 866 529-2216

info@fondsee.qc.ca

www.fondsee.qc.ca

Le site Internet de Gaz Métro fait peau neuve

Gaz Métro a procédé à une refonte majeure de son site Internet afin de répondre à vos besoins. Vous y trouverez de l'information pertinente, entre autres, sur les gazotechnologies, nos programmes et la tarification. Pour en savoir davantage, cliquez bleu!

www.gazmetro.com